

Bon No: 001123938		1ere Gachée: 07:21 (1)		Date: 19/11/2025		reap171125084712		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 6.50 m3		référence commande(2): 04 90 34 95 97					
client: 410541 chantier: 054101		EPCO CHALONS		625 RUE CINSAULT 84100 AV AMPERE 06.29.10.88.65 51000 Châlons-en-Champagne		Véhicule: M19 TAPIS CHOSROE CHOSROES CHOSROES			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
08:00						température: vitesse du vent: validité:		XL:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 	
code Béton NJBAP5C375		désignation(6)(8) BPS		certification XF3		classe d'exposition(3) CL 0,40		consistance(7) SF2	
						Dmax 10			
ciment(type et classe) CEM2 A-S 52.5 R		CEM2 A-S 52.5 R		Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C35/45	
appellation commerciale C35/45 XF3 SF2 Dm10 CEM2 375									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE				FIBRES METALLIQUES 25KG SPHRE 7200 EA ISOSPHERE 5140				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1